

Les subsides

Des stimulants de ce genre ont réussi à augmenter la productivité dans des pays comme le Japon et l'Allemagne de l'Ouest où des résultats spectaculaires ont été obtenus depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Il n'y a aucune raison pour qu'ils ne réussissent pas au Canada.

Nous savons fort bien qu'en plus des prix, la qualité et la conception sont des aspects très importants pour rendre nos produits plus compétitifs. Il est évident que nous devons dépenser pour la recherche et le développement une tranche de notre produit national brut aussi élevée que nos principaux concurrents, si nous voulons maintenir notre position dans cet important domaine. Pour voir comment nous nous sommes comportés à cet égard par rapport à nos principaux concurrents industriels, nous devrions consulter les dernières statistiques publiées par l'OCDE. Elles montrent le pourcentage du produit national brut consacré par chacun des pays à la recherche et au développement. Les chiffres sont les suivants: États-Unis, 2.8 p. 100; Royaume-Uni, 2.4 p. 100; France, 1.9 p. 100; Allemagne de l'Ouest, 1.7 p. 100; Japon, 1.5 p. 100; Canada 1.3 p. 100. Notre position est évidemment mauvaise, en comparaison de nos grands concurrents à cet égard.

Il est hors de doute que pour nous implanter sur de nouveaux marchés recherchant des produits nouveaux et mieux étudiés, ainsi que pour réduire nos coûts et devenir plus compétitifs, il va falloir accélérer singulièrement nos travaux de recherche et de développement. A cette fin, il faudrait autoriser l'amortissement à 200 p. 100 des dépenses de fonctionnement et des investissements consentis par l'industrie au chapitre de la recherche et du développement, pour la fraction qui dépasserait celle de l'année de base, c'est-à-dire de la dernière année complète précédant le lancement du programme. Cela permettrait l'amortissement intégral des coûts dans l'exercice même, et offrirait en outre une prime non négligeable aux sociétés qui entreprendraient cette recherche.

Les mesures de ce genre ont réussi à donner un coup de fouet à la recherche industrielle dans les pays où elles ont été appliquées. Elles donneront d'aussi bons résultats au Canada.

Enfin, quels moyens mettre en œuvre, outre le relèvement de la productivité, pour réduire les coûts de main-d'œuvre afférents aux produits qu'il nous faut vendre? Il y a énormément de marchés qui sont fermés aux sociétés canadiennes, du fait que les pays étrangers concurrents ont une main-d'œuvre peu coûteuse. Pour permettre à nos sociétés d'accéder à une fraction importante de ces marchés, ce qui créera des emplois au Canada, il faut leur donner une aide qui puisse réduire leurs coûts de main-d'œuvre à des niveaux à peu près comparables à ceux qui existent dans les pays étrangers, pour la concurrence sur ces marchés. De la sorte, ces entreprises pourront se contenter au départ d'une marge bénéficiaire inférieure à l'égard des nouveaux débouchés qu'elles recherchent, afin de se ménager de bonnes chances d'en décrocher une part raisonnable. Quelle sorte d'aide conviendrait sur ce plan?

Le gouvernement devrait dire à toutes les entreprises, et non seulement aux fabricants, qu'il récompensera les augmentations générales du nombre d'emplois pendant l'année au moyen d'un encouragement à l'emploi qui serait calculé proportionnellement aux augmentations. Il s'agirait simplement de comparer le nombre total d'années-hommes d'emploi de la société pendant l'année fiscale en cause avec le nombre de la dernière année entière avant la mise en œuvre du programme, qui servirait d'année de base. L'encouragement à l'emploi serait proportionnel à l'augmentation du nombre d'employés et du niveau généré

ral des salaires de l'usine en cause, ce qui permettrait à la société de calculer bien à l'avance quel montant elle recevra pour diverses augmentations du nombre d'employés. Cela permettrait aux hommes d'affaires canadiens de calculer à l'avance de combien ils pourraient réduire leur frais de main-d'œuvre pour les affaires supplémentaires qu'il pourraient obtenir grâce à l'encouragement à l'emploi. Toutes les affaires supplémentaires obtenues de cette façon contribueraient directement à l'emploi au Canada.

Les frais des trois encouragements que j'ai mentionnés seraient remboursés bien des fois au cours des années à venir de la façon suivante: Premièrement, nous pourrions réduire considérablement les frais bien trop élevés de l'assurance-chômage en stimulant l'économie et en permettant aux gens de se trouver du travail. A cet égard, on pourrait épargner au moins 1.5 milliard des trois milliards par année que nous versons actuellement en prestations d'assurance-chômage. Deuxièmement, nous pourrions augmenter de beaucoup les recettes fiscales parce que plus de gens travailleraient et paieraient de l'impôt sur le revenu; plus de marchandises seraient vendues, ce qui produirait plus de taxes sur les denrées; et l'augmentation des opérations commerciales ferait baisser les frais unitaires de la production et le gouvernement pourrait percevoir plus d'impôts sur les bénéficiaires.

● (1530)

Il est évident que le gouvernement a fait preuve d'une grande négligence en laissant détériorer gravement depuis 18 mois notre commerce extérieur, sans présenter des mesures, comme il l'aurait pu, pour raffermir la concurrence de nos produits. Il est également évident que le grand responsable de cet état de choses déplorable c'est le ministre et qu'il n'a en aucune façon justifié le traitement qu'il reçoit en tant que ministre.

Je propose donc:

Que le crédit n° 1 du ministère de l'Industrie et du Commerce soit réduit de \$67,157,000 à \$67,137,000.

M. Gillespie: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais que vous nous expliquiez les règles du débat en ce qui a trait au temps du ministre pour répondre aux questions ou à chaque orateur au cours des 15 minutes convenues.

Le président: Je crois que chaque député a droit à 15 minutes et qu'il peut les utiliser en entier à l'exclusion des réponses du ministre. C'est pourquoi il pourra y avoir une période de 10 ou 15 minutes à la fin, que le ministre pourra utiliser pour répondre à certaines questions ou réfuter les arguments avancés, parce qu'il n'aura pas eu le temps de le faire au cours des 15 minutes allouées à chaque député.

M. Gillespie: Vous admettez, monsieur le président, que si chaque député parle durant ses 15 minutes, le ministre ne pourra, durant ses 15 minutes à la fin de la période, répondre à toutes les questions qui auront été soulevées. D'après l'expérience précédente, j'ai l'impression que le ministre aura l'occasion après chaque discours ou bien de faire lui-même un très bref commentaire—et je veux dire bref—ou de poser une question pour apporter des précisions. Par exemple, le député de Prince Edward-Hastings a soulevé nombre de points intéressants et, en toute franchise, j'aimerais qu'il fournisse des précisions à la Chambre, surtout au sujet d'une idée qu'il a avancée.